THÔNES
Cœur des Vallées

N° 2024/03

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 074-217402809-20240321-CM24046-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint,
M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élisa DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Était absente : Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale.

Date de la convocation :	**14 mars 2024**
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	**29**
Présents et représentés :	**28**

Secrétaire : M. Karim CHALABI, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/046 - SAISON ESTIVALE 2024 - CRÉATION DES POSTES DE SAISONNIERS

M. le Maire indique qu'il convient, comme toutes les années, de prévoir le recrutement des saisonniers nécessaire au fonctionnement des services municipaux pendant la période estivale.

Il ajoute que la piscine municipale ouvrira du 3 juin au 13 septembre 2024.

Il est proposé de créer les postes saisonniers suivants :

PISCINE MUNICIPALE

CHEF DE BASSIN	1	**du 2 mai au 20 septembre 2024** – temps complet (35/35) E.T.A.P.S. principal 2° classe – 8ème échelon **IB 528 – IM 447**
MAITRE-NAGEUR	3	temps complet (35/35) E.T.A.P.S 1→ 7ème échelon **IB 452 - IM 401** **du 2 mai au 20 septembre 2024** 1 → 6ème échelon **IB 431 - IM 386** **du 3 juin au 13 septembre 2024** 1 → 5ème échelon **IB 415 - IM 377** **du 3 juin au 13 septembre 2024**

../...

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 074-217402809-20240321-CM24046-DE

CAISSIER(E)	3	**du 3 juin au 13 septembre 2024** – temps complet (35/35) Traitement SMIC + indemnité.
AGENT DE SERVICE	4	**du 3 juin au 13 septembre 2024** - temps complet (35/35) Traitement SMIC

Il convient aussi de recruter d'autres personnels saisonniers pour apporter un soutien aux services des manifestations, de l'entretien et des espaces verts.

VOIRIE – ESPACES VERTS

AGENT TECHNIQUE
1 Adjoint technique – 8ème échelon **IB 387 – IM 373**
1 - **du 15 avril au 30 septembre** 2024– temps complet (35/35)
1 - **du 1er juin au 31 août** 2024 – temps complet (35/35)

VOIRIE – PROPRETÉ CENTRE VILLE et RENFORT MANIFESTATIONS

AGENT TECHNIQUE
1 Adjoint technique – 8ème échelon **IB 387 – IM 373**
- **du 1er juin au 30 septembre 2024** - temps complet (35/35)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CRÉE** les emplois saisonniers pour l'année 2024.
- **AUTORISE** M. le Maire à modifier la durée des emplois en cas de besoin.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mars 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Karim CHALABI

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 29 MARS 2024 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET